



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE**

SEANCE du 20/04/2021

DLB 2021/440

L'an deux mille vingt et un et le mardi 20 avril à 17h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, à la Salle des Fêtes Aimé Péret à BESSAN, sous la Présidence de Monsieur Sébastien FREY, Président.

Date de la convocation : 14/04/2021

Affichage de la convocation : 14/04/2021

Etaient Présents : 52

André ALBERTOS, Gérard ALLARD, Claude ALLINGRI, Alice ARRAEZ, Philippe AUDOUI, Jean AUGÉ, Marie BALLESTERO, Louis BENTAJOU, Jean-Marie BOUSQUET, Francis BOUTES, Jacques CANTAGRILL, Jordan DARTIER, Sandrine DENIER, Philippe ENJERLIC, Michel FARENC, André FRETAY, Sébastien FREY, Bertrand GELLY, Rémy GLOMOT, Didier GROUSELLE, Frédéric GUARNIERI, Chantal GUILHOU, Michel GUTTON, Bernard ICHE, Bruno JULIEN, Blandine LAIRD, Jean-Louis LAUX, Caroline LEVANNIER, Georges LOPEZ, Laurence MABELLY, Claude MARCO, Pierre-Marie MARHUENDA, Gérard MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Carole MAUREL, Fabrice MAURRAS, Bernard MONTAGUD, Christiane MOTHES, Jean-René PENAS, Stéphane PEPIN-BONET, Lionel PUCHE, François QUEUX, Daniel RENAUD, Armand RIVIERE, Frédéric ROYE, Marie-Agnès SCHERRER, Isabelle SILHOL, Jean-Louis THERON, René VERDEIL, Sylvian VIALE, Nicole VICENTE, Claude VISTE.

Absents représentés par leur suppléant : 2

Pierre-Jean ROUGEOT représenté par Stéphan BOYER, Jean ROUSSEL représenté par Pierre ALAUX.

Absents Excusés : 50

Jean-Louis ABADIE, Gérard ABELLA, Stéphanie BARRAU, Claude BASTIER, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Jérôme BONNAFOUX, Didier BRESSON, Oliver BRUN, Francis CASTAN, Patrick CATHALA, Jean-Jacques CORON, Gilles D'ETTORE, Philippe FAURE, Francis FORTE, Julie GARCIN SAUDO, Vincent GAUDY, Robert GELY, Gil GEORGERENS, Joséphine GROLEAU, Evelyne GUY, Jean-François HIGONENC, Vincent HUGOT-CONTE, Sylvie LERMET, Christophe LLOP, Michel LOUP, Dominique MARCOS, Patrick MARTINEZ, François MEMBRILLA, Philippe NAVARRO, Louis PASCAL, Christophe PASTOR, Christian PEREZ, Gérard PERRIN, Christine PRADEL, Jean-Claude RENAUD, Véronique REY, Joël RIES, Thierry ROQUE, Régine ROSENFELD, Gaby RUIZ, Véronique SALGAS, Michel SALLES, Bernard SAUCEROTTE, Edgar SICARD, Alain SICILIANO, Bernadette TAURINES FARO, Christophe THOMAS, Jean-Michel ULMER.

Secrétaire de séance : Pierre-Marie MARHUENDA

Objet : Décisions prises par le Président du SICTOM Pézenas-Agde

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical est invité à prendre connaissance des décisions prises par le Président, en vertu des délibérations du 17 août et du 8 décembre 2020, qui sont les suivantes :

DC 2021-14

OBJET : 2021-FOU-03 – Fourniture et pose d'un grappin pour ordures ménagères

Considérant les 2 propositions reçues dans les délais, émanant des entreprises COMECA industries et ADC,

Considérant l'analyse des offres présentée à la Commission MAPA du 29 mars 2021, faisant apparaître les offres des deux candidats comme recevables et l'avis favorable rendu par ladite commission,

Décide d'attribuer le marché public à l'entreprise :

COMECA INDUSTRIES, sise 20 rue de Mélou - 81100 CASTRES

pour un montant Hors Taxes de 38 030,00 €HT, soit 45 636,00 €TTC.

Le délai de livraison sur lequel s'engage l'attributaire est de 168 jours calendaires.

DC 2021-15

OBJET : 2021-FOU-02 Relance – Fourniture de carburant B100 et prestations de services associées

Considérant que la Collectivité a reçu 4 offres dans le temps imparti, émanant de SAIPOL, GINOUVES GEORGES, DYNEFF et FIOUL83,

Considérant que la proposition de DYNEFF est la plus avantageuse,

Considérant l'avis favorable rendu par la Commission MAPA, réunie le 29 mars 2021 à 9 heures,

Décide d'attribuer l'accord-cadre à bons de commandes à l'entreprise :

DYNEFF - sise Parc du Millénaire--Stratégie concept Bât 5--1300 avenue Albert Einstein CS 76033 - 34000 MONTPELLIER

pour un montant de 25 000,00 €HT minimum et 100 000,00 €HT maximum annuels, renouvelable une fois pour des montants minimums et maximum identiques.

DC 2021-16

OBJET : Renouvellement de la convention avec le Syndicat Mixte pour la Modernisation Numérique et l'Ingénierie Informatique des Collectivités et Etablissements Publics Adhérents (SMICA)

Considérant la nécessité de conserver un prestataire Tiers de télétransmission dans le cadre de la mise en place généralisée des dématérialisations des flux vers la trésorerie et la Préfecture,

Considérant la nécessité de renouveler la convention initiale signée avec le SMICA et qui se termine le 31 mars 2021,

Décide de conclure une nouvelle convention avec le SMICA, représenté par son Président et domicilié Immeuble Sainte Catherine, 5 Place Sainte Catherine, 12000 RODEZ.

Chaque année le SMICA percevra une rémunération de la part du SMICTOM Pézenas-Agde en contrepartie des prestations réalisées. Le montant de cette dernière est fixé chaque année par le Conseil Syndical du SMICA. A titre d'information en 2020, celui-ci s'est élevé à 1 680 €.

La convention débutera à compter du 1^{er} avril 2021 pour se terminer le 31 mars 2024.

Le Comité Syndical est invité à prendre acte des décisions prises dans le cadre des délégations générales accordées au Président par le Comité Syndical.

Le Comité Syndical,

Ouï l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

PREND ACTE du compte rendu des décisions sus exposées.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours mois et an susdits.

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

PREND ACTE du compte rendu des décisions sus exposées.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours mois et an susdits.

Le Président,



Sébastien FREY



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le 27/04/2021 et de sa publication le 27/04/2021

A Nézignan l'Évêque, le 27/04/2021